

ONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DELIBERATION N°2024-15

Le 26 mars 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Roger SEGUELA, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS (16) : M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : M. CARDIN à Mme CAZALET, M. ALDEBERT à M. TROADEC, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. DUPUIS, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. SEGUELA, M. YANG à M. FOSSEY, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à Mme MARCHAND.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, M. MALLET, Mme FERRAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré auprès que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures de l'ordonnateur et du Trésorier,

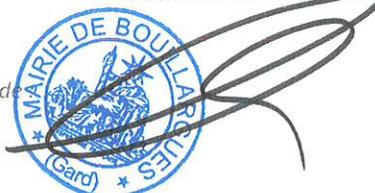
- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD



*Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le :
L'affichage du :*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2415DEL
Objet :	Compte de gestion 2023 caveaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	030-213000474-20240328-2415DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240328-2415DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	971 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DELIBERATION 2024 15 CG CAVEAUX 2023.pdf Nom métier :	application/pdf	304.3 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : COMPTE DE GESTION CAVEAUX 2023.pdf Nom métier :	application/pdf	481.1 Ko
99_BU-030-213000474-20240328-2415DEL-BF-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 13h44min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 13h45min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 13h45min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 13h45min57s	Reçu par le MI le 2024-03-28